

sieurs garçons métis de la colonie pouvaient lui en remontrer. En 1826, à la suite de l'inondation, cinquante Meurons partirent pour les États-Unis, et vingt-cinq autres pour le Canada. M^g Provencher fut appelé en 1835 à faire partie du conseil de l'Assiniboia. Le 1^{er} mai, 1851, le conseil accordait \$250 à M^{gr}. Provencher, et autant à l'évêque des Terres de Rupert pour fins d'éducation. Le 13 juillet, 1852, le révérend John Black, de Kildonan, recevait \$75 à titre de subvention scolaire. Le 9 décembre 1853, M^{gr} Provencher obtenait une somme additionnelle de \$75 pour son école. Enfin, le 22 février 1866, le conseil votait une somme de \$50 au maître d'école de la Pointe Coupée (Saint-Norbert). D'un autre côté, le conseil des Terres de Rupert s'occupe du sort des enfants métis, orphelins, ou abandonnés dans le voisinage de leurs forts. Le 20 août 1822, le conseil faisait transporter ces enfants à la rivière Rouge pour être confiés aux soins de la mission catholique ou protestante, suivant la religion de leurs parents. Il adopta en même temps la résolution suivante, qui indique suffisamment, en quel estime il tenait le dévouement des missionnaires catholiques.

“Attendu que les œuvres de charité de la mission catholique de la rivière Rouge pour la prospérité matérielle, et l'instruction religieuse et morale des nombreux fidèles confiés à ses soins sont un grand bienfait pour le pays;

“Attendu que l'influence de la mission, sous la direction de M^{gr} de Juliopolis a toujours été exercée pour le plus grand bien de la colonie:

“Qu'il soit résolu: Qu'en témoignage de la haute estime dans laquelle le Conseil tient la conduite si désintéressée de la Mission, une somme de deux cent cinquante piastres lui soit accordée, ainsi qu'une liste d'articles de luxe, tels que sucre, vin, etc.

“Que de plus, une somme de \$500 soit mise à la disposition de M^{gr} de Juliopolis pour l'aider à réparer ou reconstruire l'église catholique de la rivière Rouge.” Les registres du conseil des Terres de Rupert contiennent les mêmes résolutions avec octroi pour les années 1831, 1832, 1833, 1835, 1836, 1837, 1839, 1840, 1841, 1842 et 1843.

Les catholiques de langue française furent représentés au conseil d'Assiniboia par NN. SS. Provencher, Taché, Laflèche et MM. Cuthbert Grant, gardien des prairies, Pascal Breland, Urbain Delorme, Salomon Hamelin, Maximilien Genthon, François Bruneau, Henry Fisher, John Dease, Roger Goulet, arpenteur de la colonie.

Messieurs Breland, Bruneau et Genthon furent également nommés magistrats, ainsi que Joseph Guilbault, P. Falcon et Norbert Larence. Les minutes du Conseil attestent que la langue française était considérée comme langue officielle de la colonie. En voici quelques preuves: